



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des pétitions

2012/2104(INI)

14.11.2012

AMENDEMENTS

1 - 25

Projet d'avis
Giles Chichester
(PE496.666v01-00)

Tirer le meilleur parti des mesures environnementales de l'UE: instaurer la confiance par l'amélioration des connaissances et de la réactivité
(2012/2104(INI))

AM\919206FR.doc

PE500.498v01-00

FR

Union dans la diversité

FR

AM_Com_NonLegOpinion

Amendement 1
Victor Boştinaru

Projet d'avis
Paragraphe 1

Projet d'avis

1. observe que des pétitionnaires manifestent fréquemment leur inquiétude à l'égard de plusieurs domaines de la politique menée en matière d'environnement, tels que les décharges et l'évacuation des déchets, les habitats de la faune sauvage et la qualité de l'air et de l'eau; se félicite qu'ils s'efforcent de placer les autorités devant leurs responsabilités et invite les États membres à être à leur égard ***aussi*** disponibles et coopératifs ***que possible***;

Amendement

1. observe que des pétitionnaires manifestent fréquemment leur inquiétude à l'égard de plusieurs domaines de la politique menée en matière d'environnement, tels que les décharges et l'évacuation des déchets, les habitats de la faune sauvage et la qualité de l'air et de l'eau; se félicite qu'ils s'efforcent de placer les autorités devant leurs responsabilités et invite les États membres à être à leur égard disponibles et coopératifs;

Or. en

Amendement
Victor Boştinaru

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. demande instamment aux États membres ***d'établir un équilibre entre les besoins d'une économie saine et ceux d'un environnement sain***; souligne que les communautés locales doivent absolument avoir leur mot à dire dans la décision concernant le meilleur équilibre entre les besoins de la population et ceux de la nature;

Amendement

2. demande instamment aux États membres ***de prendre toutes les mesures nécessaires à la préservation de l'environnement et de promouvoir un développement durable***; souligne que les communautés locales doivent absolument avoir leur mot à dire dans la décision concernant le meilleur équilibre entre les besoins de la population et ceux de la nature;

Or. fr

Amendement 3
Sandrine Bélier

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. demande instamment aux États membres **d'établir un équilibre entre les besoins d'une économie saine et ceux d'un environnement sain**; souligne que les communautés locales doivent absolument **avoir leur mot à dire dans la décision concernant le meilleur équilibre entre les besoins de la population et ceux de la nature**;

Amendement

2. demande instamment aux États membres **de respecter les exigences en matière de protection de l'environnement afin de garantir le développement** d'une économie saine **à long terme**; souligne que les communautés locales doivent absolument **participer à ce processus et être tenues informées**;

Or. en

Amendement
Rachida Dati

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. demande instamment aux États membres d'établir un équilibre entre les besoins d'une économie saine et ceux d'un environnement sain; souligne que les communautés locales doivent absolument avoir leur mot à dire dans la décision concernant le meilleur équilibre entre les besoins de la population et ceux de **la nature**;

Amendement

2. demande instamment aux États membres d'établir un équilibre entre les besoins d'une économie saine et **compétitive et** ceux d'un environnement sain; souligne que les communautés locales doivent absolument avoir leur mot à dire dans la décision concernant le meilleur équilibre entre les besoins de la population et ceux de **son environnement**;

Or. fr

Amendement 5
Jarosław Leszek Wałęsa

Projet d'avis
Paragraphe 2

Projet d'avis

2. demande instamment aux États membres d'établir un équilibre entre les besoins d'une économie saine et ceux d'un environnement sain; souligne que les communautés locales doivent absolument avoir leur mot à dire dans la décision concernant le meilleur équilibre entre **les besoins** de la population et **ceux** de la nature;

Amendement

2. demande instamment aux États membres d'établir un équilibre entre les besoins d'une économie saine et ceux d'un environnement sain **et durable**; souligne que les communautés locales doivent absolument avoir leur mot à dire dans la décision concernant le meilleur équilibre entre **le développement** de la population et **les besoins** de la nature;

Or. en

Amendement 6
Sandrine Bélier

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. estime que, les citoyens et les habitants des États membres **étant les mieux placés pour juger des premières priorités dans leur environnement immédiat, le principe de subsidiarité devrait être appliqué autant que possible aux questions ayant trait à l'environnement**;

Amendement

3. estime que, les citoyens et les habitants des États membres **jouent un rôle très utile en fournissant des informations et en tirant la sonnette d'alarme en cas de menace pour l'environnement et de violation de la législation européenne en la matière**;

Or. en

Amendement 7
Victor Boştinaru

Projet d'avis
Paragraphe 3

Projet d'avis

3. estime que, les citoyens et les habitants

Amendement

3. estime que, les citoyens et les habitants

des États membres étant les mieux placés pour juger des premières priorités dans leur environnement immédiat, le principe de subsidiarité devrait être appliqué autant que possible aux questions ayant trait à l'environnement;

des États membres étant les mieux placés pour juger des premières priorités dans leur environnement immédiat, le principe de subsidiarité devrait être appliqué autant que possible aux questions ayant trait à l'environnement *et une consultation des citoyens devrait être envisagée avant toute décision politique qui pourrait avoir des effets sur leur environnement proche;*

Or. fr

Amendement 8
Victor Boştinaru

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. est d'avis que la "surréglementation" de la législation relative à l'environnement par les États membres peut avoir un effet négatif en ce qu'elle risque de réduire son acceptation; demande aux États membres d'aller au-delà des exigences des directives de l'Union uniquement lorsqu'il y a une nécessité claire et acceptée par la population de le faire;

Amendement

supprimé

Or. fr

Amendement 9
Sandrine Bélier

Projet d'avis
Paragraphe 4

Projet d'avis

4. est d'avis que *la "surréglementation" de* la législation relative à l'environnement par les États membres *peut avoir un effet*

Amendement

4. est d'avis que la législation relative à l'environnement *doit être pleinement mise en oeuvre* par les États membres;

négalif en ce qu'elle risque de réduire son acceptation; demande aux États membres d'aller au-delà des exigences des directives de l'Union uniquement lorsqu'il y a une nécessité claire et acceptée par la population de le faire;

encourage les États membres à utiliser toutes les possibilités offertes par les traités de l'Union pour adopter ou maintenir des normes et des exigences environnementales nationales qui sont plus rigoureuses que celles contenues dans la législation européenne en la matière;

Or. en

Amendement 10

Rachida Dati

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. ***est d'avis*** que la "surréglementation" de la législation relative à l'environnement ***par les États membres*** peut avoir un effet négatif en ce qu'elle risque de réduire son acceptation; demande aux États membres ***d'aller*** au-delà des exigences des directives de l'Union ***uniquement lorsqu'il y a*** une nécessité claire et acceptée par la population de le faire;

Amendement

4. ***reconnait*** que la "surréglementation" de la législation relative à l'environnement peut avoir un effet négatif en ce qu'elle risque de réduire son acceptation; demande aux États membres ***de rechercher, lorsqu'ils souhaitent s'engager*** au-delà des exigences des directives de l'Union, ***s'il existe*** une nécessité claire et acceptée par la population de le faire;

Or. fr

Amendement 11

Jaroslav Leszek Wałęsa

Projet d'avis

Paragraphe 4

Projet d'avis

4. est d'avis que la "surréglementation" de la législation relative à l'environnement par les États membres peut avoir un effet négatif en ce qu'elle risque de réduire son acceptation; demande aux États membres

Amendement

4. est d'avis que la "surréglementation" de la législation relative à l'environnement par les États membres peut avoir un effet négatif en ce qu'elle risque de réduire son acceptation; demande aux États membres

d'aller au-delà des exigences des directives de l'Union uniquement lorsqu'il y a une nécessité claire *et acceptée par la population* de le faire;

d'aller au-delà des exigences des directives de l'Union uniquement lorsqu'il y a une nécessité claire de le faire;

Or. en

Amendement 12
Sandrine Bélier

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. insiste sur la nécessité absolue de développer *de nouvelles* capacités de production d'énergie dans l'Union; *reconnaît que cela entraîne impérativement un certain impact sur l'environnement, et invite instamment l'Union et les États membres à donner la priorité*, une fois la production terminée, à la reconstitution du paysage;

Amendement

5. insiste sur la nécessité absolue de développer *des* capacités de production d'énergie dans l'Union *et prie instamment l'Union et les États membres de concilier la transition énergétique avec la protection de la nature et*, une fois la production terminée, *de veiller à la bonne restauration et* reconstitution du paysage;

Or. en

Amendement 13
Peter Jahr, Lena Kolarska-Bobińska

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. insiste sur la nécessité absolue de développer de nouvelles capacités de production d'énergie dans l'Union; reconnaît que cela entraîne impérativement un certain impact sur l'environnement, et invite instamment l'Union et les États membres à *donner la priorité, une fois la production terminée, à la reconstitution du paysage*;

Amendement

5. insiste sur la nécessité absolue de développer de nouvelles capacités de production d'énergie dans l'Union; reconnaît que cela entraîne impérativement un certain impact sur l'environnement, et, *par conséquent*, invite instamment l'Union et les États membres à *lutter contre les effets néfastes sur l'environnement et à restaurer les zones utilisées une fois un*

projet terminé pour qu'elles retrouvent leur état initial;

Or. en

Amendement 14
Victor Boştinaru

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. insiste sur la nécessité absolue de développer de nouvelles capacités de production d'énergie dans l'Union; reconnaît que cela entraîne impérativement un certain impact sur l'environnement, et invite instamment l'Union et les États membres à donner la priorité, une fois la production terminée, à la reconstitution du paysage;

Amendement

5. insiste sur la nécessité absolue de développer de nouvelles capacités de production d'énergie *propre* dans l'Union; reconnaît que cela entraîne impérativement un certain impact sur l'environnement, et invite instamment l'Union et les États membres à donner la priorité, une fois la production terminée, à la reconstitution du paysage;

Or. fr

Amendement 15
Jarosław Leszek Wałęsa

Projet d'avis
Paragraphe 5

Projet d'avis

5. insiste sur la nécessité absolue de développer de nouvelles capacités de production d'énergie dans l'Union; reconnaît que cela entraîne impérativement un certain impact sur l'environnement, et invite instamment *l'Union* et les États membres à donner la priorité, une fois la production terminée, à la reconstitution du paysage;

Amendement

5. insiste sur la nécessité absolue de développer de nouvelles capacités de production d'énergie dans l'Union, *d'investir dans la technologie et dans d'autres méthodes de production d'énergie*; reconnaît que cela entraîne impérativement un certain impact sur l'environnement, et invite instamment *la Commission européenne* et les États membres à donner la priorité, une fois la production terminée, à la reconstitution du

paysage;

Or. en

Amendement 16
Rachida Dati

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. estime qu'il est essentiel d'appliquer des normes élevées d'information et de transparence à la législation en matière d'environnement et à la mise en œuvre des réglementations de l'Union afin de faire en sorte que la politique menée par l'Union en la matière soit *avalisée par les* citoyens;

Amendement

6. estime qu'il est essentiel d'appliquer des normes élevées d'information et de transparence à la législation en matière d'environnement et à la mise en œuvre des réglementations de l'Union afin de faire en sorte que la politique menée par l'Union en la matière soit *mieux connue et comprise des* citoyens;

Or. fr

Amendement 17
Jarosław Leszek Wałęsa

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. estime qu'il est essentiel d'appliquer des normes élevées d'information et de transparence à la législation en matière d'environnement et à la mise en œuvre des réglementations de l'Union afin de faire en sorte que la politique menée par l'Union en la matière soit avalisée par les citoyens;

Amendement

6. estime qu'il est essentiel d'appliquer des normes élevées d'information et de transparence à la législation en matière d'environnement et à la mise en œuvre des réglementations de l'Union afin de faire en sorte que la politique menée par l'Union en la matière soit avalisée par les citoyens *et améliore leur coopération avec les autorités locales*;

Or. en

Amendement 18
Peter Jahr, Lena Kolarska-Bobińska

Projet d'avis
Paragraphe 6

Projet d'avis

6. estime qu'il est essentiel d'appliquer des normes élevées d'information et de transparence à la législation en matière d'environnement et à la mise en œuvre des réglementations de l'Union afin de faire en sorte que la politique menée par l'Union en la matière soit avalisée par les citoyens;

Amendement

6. estime qu'il est essentiel d'appliquer des normes élevées d'information et de transparence à la législation en matière d'environnement et à la mise en œuvre des réglementations de l'Union afin de faire en sorte que la politique menée par l'Union en la matière soit avalisée par les citoyens;
invite la Commission, les États membres et les régions concernées à améliorer le flux d'informations et la transparence en intensifiant les échanges entre eux.

Or. en

Amendement 19
Peter Jahr, Lena Kolarska-Bobińska

Projet d'avis
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Projet d'avis

Amendement

6 bis. concernant les projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement au niveau transfrontalier, appelle les États membres à informer de manière exhaustive le public et les autorités concernées dans l'État membre concerné le plus tôt possible et à prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que ceux-ci soient consultés de manière adéquate;

Or. en

Amendement 20
Rachida Dati

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. se félicite de l'instauration d'évaluations des incidences sur l'environnement; estime néanmoins qu'elles doivent être mises en place en étant totalement cohérentes avec les évaluations plus traditionnelles des incidences, notamment au niveau de leurs répercussions sur les besoins de petites entreprises et de la population ainsi que sur la flore et la faune;

Amendement

7. se félicite de l'instauration d'évaluations des incidences sur l'environnement; estime néanmoins qu'elles doivent être mises en place en étant totalement cohérentes avec les évaluations plus traditionnelles des incidences, notamment au niveau de leurs répercussions sur les besoins de petites **et moyennes** entreprises et de la population ainsi que sur la flore et la faune;

Or. fr

Amendement 21
Sandrine Bélier

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. se félicite de l'instauration d'évaluations des incidences sur l'environnement; **estime néanmoins qu'elles doivent être mises en place en étant totalement cohérentes avec les évaluations plus traditionnelles des incidences, notamment au niveau de leurs répercussions sur les besoins de petites entreprises et de la population ainsi que sur la flore et la faune;**

Amendement

7. se félicite de l'instauration d'évaluations des incidences sur l'environnement **et salue les nouvelles propositions de la Commission européenne visant à adapter la législation relative à ces évaluations; fait observer que la commission des pétitions reçoit chaque année un nombre important de pétitions sur les risques et les dommages environnementaux liés à des violations de la législation environnementale et que, pour cette raison, elle entend participer pleinement à la procédure de révision;**

Or. en

Amendement 22
Victor Boştinaru

Projet d'avis
Paragraphe 7

Projet d'avis

7. se félicite de l'instauration d'évaluations des incidences sur l'environnement; ***estime néanmoins qu'elles doivent être mises en place en étant totalement cohérentes avec les évaluations plus traditionnelles des incidences, notamment au niveau de leurs répercussions sur*** les besoins de petites entreprises et de la population ainsi que ***sur*** la flore et la faune;

Amendement

7. se félicite de l'instauration d'évaluations des incidences sur l'environnement ***et demande aux États membres de veiller à une meilleure mise en œuvre de cette législation, en prenant en compte notamment*** les besoins de petites entreprises et de la population ainsi que ***de*** la flore et ***de*** la faune; ***se déclare inquiet des retards fréquents des États membres dans la réalisation de ces évaluations et demande l'introduction des garanties quant à l'impartialité et l'objectivité de ces derniers, lors de la future révision de cette directive;***

Or. fr

Amendement 23
Sandrine Bélier

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. invite instamment la Commission à trouver le moyen de mieux ***réconcilier ses politiques en matière d'environnement avec*** la politique commune de la pêche et la politique agricole commune;

Amendement

8. invite instamment la Commission à trouver le moyen de mieux ***définir et développer*** la politique commune de la pêche et la politique agricole commune ***en conformité avec l'acquis de l'Union en matière environnementale;***

Or. en

Amendement 24
Jarosław Leszek Wałęsa

Projet d'avis
Paragraphe 8

Projet d'avis

8. invite instamment la Commission à trouver le moyen de mieux réconcilier ses politiques en matière d'environnement avec la politique commune de la pêche et la politique agricole commune;

Amendement

8. invite instamment la Commission à trouver le moyen de mieux réconcilier ses politiques en matière d'environnement avec la politique commune de la pêche et la politique agricole commune ***en augmentaitant la compétitivité des petites et moyennes entreprises dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, l'objectif étant de promouvoir l'emploi et de soutenir la mobilité de la main-d'oeuvre;***

Or. en

Amendement 25
Sandrine Bélier

Projet d'avis
Paragraphe 9

Projet d'avis

9. exhorte les États membres à mettre en œuvre la législation de l'Union en matière d'environnement selon les modalités les plus claires, simples et conviviales.

Amendement

9. exhorte les États membres à mettre en œuvre la législation de l'Union en matière d'environnement selon les modalités les plus claires, simples et conviviales ***tout en garantissant son efficacité.***

Or. en